

# Antennes relais : l'école Gerson en ordre de bataille

Parents d'élèves et direction de l'école Gerson, à Saint-Paul, souhaitent le retrait, par mesure de précaution, des antennes qui font face à la cour aérienne. Et prévoient des actions avec les écoles Camus, Hugo, voire Fulchiron, pour se faire entendre

IL EN EXISTE peut-être une dizaine en France, des cours de récréation perchés sur le toit des écoles. C'est le cas à Gerson, rue François-Vernay dans le Vieux-Lyon. Chaque jour, à la récré, les élèves d'élémentaire grimpent au sommet de l'immeuble « 1930 » en cours de rénovation pour prendre l'air. Sur le toit d'en face, à une vingtaine de mètres d'eux, masqués par une fausse cheminée, trois antennes relais de 2,70 mètres de haut et un répéteur hertzien, installés de 1999 et 2006, qui permettent de renvoyer les faisceaux sur la colline de Fourvière et la tour métallique à 530 mètres de là.

Au milieu, l'école, sa cour aérienne, ses salles de classe et ses enfants qui se plaignent, pour certains, régulièrement de maux de tête, pour d'autres d'insomnies ou encore de réactions cutanées de type eczéma.

Inquiétude du côté des parents et de la direction de l'école qui tirent la sonnette d'alarme depuis 2004 et souhaitent la diminution de la puissance des antennes, voire leur relocalisation. La « victoire » de l'école Victor-Hugo (lire par ailleurs) a donné un nouveau souffle au mouvement.

Lundi soir, une quarantaine de parents et d'enseignants se sont réunis autour de Serge Sargentini, représentant de l'ONG Next-Up (www.next-

up.org) venu à Gerson parler des risques liés à l'exposition aux champs électromagnétiques et leur présenter les mesures prises depuis l'école le 8 mars dernier.

## A Paris, la cour d'une crèche fermée par mesure de précaution

Résultat : environ 2 volts/mètre dans la cour, valeurs largement inférieures au maximum autorisé en France (de 41 à 61 v/m selon les fréquences utilisées). Pourtant le coordinateur de Next-Up a annoncé qu'à 2 v/m, les personnes les plus fragiles, notamment les enfants, pouvaient développer certains troubles comme des problèmes de concentration ou des maux de tête, voire des pathologies de type cancer. « J'ai deux enfants dans cette école, et je peux vous dire que je suis préoccupée par leur santé ; mais c'est difficile d'agir. Nous ne sommes pas juriste et nous nous confrontons à des flous ; pourquoi la loi française donne un seuil de risque situé entre 41 et 61 v/m alors que la directive européenne fixe ce seuil à 0,6 v/m ? Pourquoi ne pas l'appliquer en France ? », interrogeait une maman inquiète.

### Action « école morte »

Une proposition de loi allant dans ce sens vient d'être cosi-



Sur le toit d'en face, à une vingtaine de mètres de la cour des élémentaires, les trois antennes relais de 2,70 mètres de haut et un répéteur hertzien, installés de 1999 et 2006, ont été masqués par une fausse cheminée / Photo Stéphanie Guiochon

gnée par le député UMP de Lyon Michel Havard et doit être débattue prochainement à l'assemblée nationale, annonçait une représentante des parents. Et Serge Sargentini de diffuser l'article « Privés de récré à cause d'antennes-relais paru dans « Le Parisien » du 7 mars » : en

cause, les antennes installées sur le toit d'un immeuble faisant face à la cour d'une crèche située, comme à Gerson, sur le toit. Les mesures relevées allant de 2,48 à 4,07 v/m ont été « jugées inquiétantes ». Du coup, la cour a été tout bonnement fermée en attendant de nou-

veaux relevés de la Ville. Une mesure radicale qui a été retenue par les parents de Gerson dans la liste des actions à mener, au premier rang desquelles, le regroupement avec les parents de Victor-Hugo, d'Albert-Camus, école de Saint-Just (5<sup>e</sup>) concernée par les antennes où se tiendra une

réunion ce jeudi à 18 heures, et l'école Fulchiron, en vue notamment d'une journée école morte. Seront également sensibilisées par courrier les instances locales et départementales ainsi que l'opérateur.

Laurence Bufflier  
lbufflier@leprogres.fr

## « Il n'y a pas de danger à vivre à côté d'une antenne-relais »

**PATRICK NICOLE-WILLIAMS, RESPONSABLE DES RELATIONS EXTÉRIEURES À LA DIRECTION NATIONALE BOUYGUES TÉLÉCOM**

« Nous comprenons que les gens soient inquiets mais il faut prendre en compte deux aspects : la réglementation et la connaissance scientifique. Et dans aucun des deux cas, Bouygues et les autres opérateurs sont habilités à dire s'il y a un problème. Or l'Organisation Mondiale de la Santé dit elle-même au regard de tout ce que l'on sait sur les ondes, que compte-tenu de la faiblesse des émissions, il n'y a pas de danger à vivre à côté d'une antenne-relais. Ce ne

sont pas les opérateurs qui le disent mais l'OMS. Il n'y a d'ailleurs plus d'études en cours sur les antennes-relais à la différence de l'usage du téléphone mobile pour lequel nous avons beaucoup moins de recul. Quant à l'aspect réglementaire, la France applique les recommandations de la directive européenne de 1992 relayée par l'OMS et utilisée dans 19 des 25 pays de l'Union et dans d'autres pays du monde. Et les seuils réglementaires fixés à 41, 58 ou 61 v/m en fonction de la fréquence autorisée sont 50 fois inférieurs au seuil où l'on constate les premiers effets indésirables, à savoir un

échauffement du corps. A Gerson, on est bien loin de ça : l'ONG Next Up a pris des mesures jusqu'à 2,9 v/m sans faire de distinction entre les ondes. Or nous avons réalisé des mesures sur nos installations en 2005 à Gerson à la demande de la ville (consultables sur le site de l'Agence nationale des fréquences) - Nous sommes d'ailleurs tout disposés à reprendre des mesures - Le point de mesure le plus élevé était de 1,56 v/m, soit 2,74 % du seuil autorisé ! Si nous devons baisser ces seuils, aux scientifiques de le dire aux législateurs qui feront le nécessaire. »

Propos recueillis par Laurence Bufflier



Le coordinateur de Next-Up a annoncé qu'à 2 v/m, les personnes les plus fragiles, notamment les enfants, pouvaient développer certains troubles comme des problèmes de concentration ou des maux de tête / Photo Dominique Mervielle

## Victor-Hugo veut aller plus loin

Mobilisé dès 2002, le conseil de parents d'élèves de l'école Victor-Hugo (1<sup>er</sup> arr.) a eu gain de cause il y a trois semaines. Le démantèlement des antennes a été obtenu après révélation de deux cas de cancer chez des élèves de la même classe située à proximité des installations SFR.

Satisfaits de l'intervention de la Ville, les parents regrettent néanmoins que des mesures contradictoires émanant d'un organisme indépendant n'aient pas été faites avant le retrait des antennes. « Notre souci est d'analyser et de comprendre s'il existe ou s'il a existé à l'école Victor-

Hugo une pollution susceptible de mettre en danger la santé des enfants » note la FCPE dans une lettre ouverte adressée au maire de Lyon. « Toutes les classes du 2<sup>e</sup> étage étaient-elles concernées ? ».

« Ces cancers peuvent-ils avoir été favorisés par l'interaction de plusieurs facteurs de risque ? »...

Trop de questions resteraient en suspens par manque d'une enquête approfondie » diligentée par la Ville, y compris sur « la situation des autres écoles et crèches

exposées aux radiations de type téléphonie mobile ». La FCPE Victor-Hugo qui lance une première réunion préparatoire à la conférence que s'est engagée à organiser la Ville sur la problématique des antennes, demande également que la charte dont s'est dotée Lyon

en 2002, évolue en fonction des connaissances nouvelles et soit élargie à l'ensemble des technologies de communication sans fil.

D. Mervielle